

Crise sanitaire Covid-19

Compte-rendu de l'audioconférence du mardi 28 décembre 2021

Pour le Gouvernement : Elisabeth BORNE et Laurent PIETRASZEWSKI.

Cette réunion fait suite au conseil de défense sanitaire et aux annonces du Premier ministre du lundi 27 décembre et s'inscrit dans le cadre du projet de loi *renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire*.

Parmi les différentes mesures annoncées par le Premier ministre, deux ont un impact direct sur l'organisation du travail :

- La transformation du passe sanitaire en passe vaccinal, pour les salarié-es et le public, dans les établissements recevant du public ;
- L'évolution du protocole national en entreprise pour mettre en œuvre une obligation de trois jours de télétravail voire 4 jours pour les entreprises le pouvant, ceci pour une période de trois semaines à compter du 3 janvier 2022.

Les ministres indiquent que le projet de loi fera l'objet d'amendements visant à :

- Instaurer des amendes administratives pour les entreprises « *récalcitrantes* » à la mise en œuvre du télétravail ;
- Espacer les visites médicales pour libérer du temps au sein des services de santé au travail, et pour poursuivre la vaccination des salariés.
- Permettre à la médecine du travail d'accéder à la liste de salarié-es non vaccinés.

La CGT relève le hiatus entre les textes applicables sur le télétravail, non contraignants pour les entreprises et l'obligation annoncée. Cela confirme le nécessaire encadrement de ce mode d'organisation du travail, l'ANI de novembre 2020 est en cela insuffisant. Dans ce contexte, nous nous interrogeons d'autant plus sur la proposition de loi déposée par la majorité parlementaire, pour l'instant non examinée, qui vise à défiscaliser pour les entreprises l'indemnisation du télétravail. La diminution de la durée d'isolement envisagée est inquiétante dans une période de forte reprise épidémique. Inquiétude également sur la situation des établissements d'enseignement qui ne font pas l'objet de mesures actualisées.

Le passe vaccinal constitue une contrainte supplémentaire à l'opposé de notre proposition visant à convaincre plutôt que contraindre. Il va particulièrement peser sur les salarié.es dits de première et deuxième lignes, d'ailleurs toujours en attente d'une reconnaissance salariale de leur travail. L'urgence est à accompagner les personnes les plus éloignées de l'accès aux soins. Forte inquiétude aussi sur l'élargissement des pouvoirs de contrôle d'identité, au-delà des forces de l'ordre, annoncé par le Premier ministre : atteinte à l'Etat de droit.

S'agissant des services de santé au travail, ils doivent être au centre du dispositif d'accès à la vaccination mais quels moyens le gouvernement compte-t-il leur donner pour répondre à cette mission sans que leurs activités quotidiennes de prévention et de soin auprès des salarié-es n'en souffrent, dans un contexte de manque criant de moyens ?

La situation critique de l'hôpital public appelle à une réaction forte et rapide en direction des personnels, pour améliorer leurs moyens, leurs rémunérations, leurs conditions de travail. Nous alertons sur la contradiction qui pourrait exister dans les jours à venir en faisant travailler des agents positifs au Covid mais asymptomatiques tout en suspendant le contrat de travail des non vaccinés !

Enfin la reconnaissance salariale, par des augmentations générales, de celles et ceux qui sont une fois de plus mis à forte contribution est une question aussi urgente que celles ayant trait à la situation sanitaire.

CFDT : L'objectif est de permettre de préserver l'activité et la santé des salariés. Le télétravail est une mesure qui va dans le bon sens. Il existe quelques difficultés dans certaines entreprises où certains postes ne seraient plus télétravaillables selon les directions. Être attentif à la possibilité pour les représentants des salariés de pouvoir être en contact avec ceux-ci. Partage totalement les propositions relatives à la médecine du travail.

FO : Satisfaction sur le télétravail mais alerte sur la difficulté de le mettre en œuvre juste au retour des congés. Faire attention aux risques en cas de télétravail et garde d'enfants. Pour les postes non télétravaillables, proposition de recourir à l'activité partielle pour limiter les effectifs présents. Sur le passe vaccinal, mieux vaudrait passer par la conviction plutôt que la contrainte. Fortement opposé à l'extension du passe sanitaire en entreprise.

CGC : Satisfaction sur le télétravail. Sur l'impact économique, le Covid reste très secondaire pour les entreprises dont le problème premier est celui du coût de l'énergie. Définitivement contre le passe vaccinal. Partage la remarque de la CGT sur la situation contradictoire à l'hôpital entre les salariés positifs obligés de travailler et les non vaccinés suspendus.

CFTC : Aurait préféré une discussion entreprise par entreprise pour le télétravail. Favorable au système d'amendes administratives. Opposé à l'extension du passe sanitaire. L'accès de la médecine du travail aux listes de salariés est une bonne idée pour améliorer la couverture vaccinale mais constitue un risque d'atteinte à la liberté individuelle.

Le patronat (MEDEF, CPME, U2P) n'est pas favorable à l'obligation de passer en télétravail et aux amendes administratives. Veut avoir la confirmation que ce sera seulement pour trois semaines, afin d'éviter les « tensions entre cols blanc et cols bleus ». Favorable au passe vaccinal car cela obligera les gens à se faire vacciner. Incompréhension sur l'interdiction de se restaurer debout, sur le maintien des meetings politiques. Le Medef tempère le discours ambiant sur le risque de désorganisation de l'activité (*rien de tel présagé pour la grande distribution et l'agro-alimentaire*). Favorable à la réduction de la durée d'isolement.